



STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

HORIZON 2019-2025

Rapport annuel de l'usage
de l'eau potable 2018

Octobre 2020

Note : Des pages blanches ont volontairement été introduites dans ce document pour en permettre une reproduction papier recto verso.

Ce document a été réalisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable.

Il est publié en version électronique à l'adresse suivante :

<https://www.mamh.gouv.qc.ca/infrastructures/strategie/cartographie-et-rapports-annuels/>.

ISBN : 978-2-550-87601-4 (PDF)

Dépôt légal – 2020
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

Tous droits réservés. La reproduction de ce document par quelque procédé que ce soit et sa traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

© Gouvernement du Québec, 2020

TABLE DES MATIÈRES

1.	MISE EN CONTEXTE	5
1.1	La vision de la Stratégie.....	6
1.2	Les objectifs de la Stratégie 2019-2025.....	7
2.	PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE 2018.....	8
2.1	Quantité d'eau distribuée	9
2.2	Pertes d'eau	11
2.3	Consommation résidentielle.....	13
2.4	Validité des données	14
3.	MESURE ET ESTIMATION DE LA CONSOMMATION D'EAU.....	15
3.1	Mise en contexte.....	16
3.2	Démarche progressive.....	17
4.	CONTRÔLE ACTIF DES PERTES D'EAU	19
4.1	Effectuer un contrôle actif des fuites	20
4.2	Secteur de suivi de la distribution	22
4.3	Rapidité et qualité des réparations.....	22
5.	GESTION DURABLE DE LA RESSOURCE ET DES ACTIFS MUNICIPAUX.....	23
5.1	Définitions.....	24
5.2	Mise en contexte.....	25
5.3	Évaluation du coût des services d'eau	25
5.4	Revenus affectés aux services d'eau.....	27
5.5	Prochaines étapes	28
6.	ACCOMPLISSEMENTS DES MUNICIPALITÉS ET ACCOMPAGNEMENT DU GOUVERNEMENT	29
6.1	Accomplissements des municipalités.....	30
6.2	Accompagnement du gouvernement	31
7.	CONCLUSION	32
	ANNEXE A : OUTILS DE SOUTIEN DISPONIBLES	34
	ANNEXE B : BILAN ANNUEL MINISTÉRIEL D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE	37

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Objectifs et indicateurs de la Stratégie 2019-2025.....	7
Figure 2 : Évolution de la quantité d'eau distribuée par personne.....	9
Figure 3 : Répartition des réseaux municipaux selon leur niveau de fuite.....	12
Figure 4 : Proportion des branchements de service équipés de compteurs et sans compteurs.....	17
Figure 5 : Proportion des consommations d'eau potable dans les secteurs non résidentiel et résidentiel.....	18
Figure 6 : Nombre de municipalités ayant réalisée l'une des options disponibles en lien avec le contrôle actif des pertes d'eau.....	20
Figure 7 : Évolution de la proportion des longueurs de réseau auscultées et du nombre de fuites réparées.....	21

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Nombre de réparations et délai moyen de réparation.....	22
Tableau 2 : Coût unitaire des services d'eau selon ses composantes.....	27

1. MISE EN CONTEXTE

1.1 La vision de la Stratégie

La Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (la Stratégie) 2011-2017 a été mise en place en mars 2011 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Cette stratégie s'inscrivait dans le contexte mondial du resserrement des politiques relatives à l'eau dû aux changements climatiques et à l'accroissement de la population, dans une optique de gestion intégrée et dans une perspective de développement durable. Elle visait à doter les municipalités d'outils nécessaires pour acquérir des connaissances et pour poser un diagnostic clair et concret sur leur utilisation de l'eau par rapport aux normes reconnues à l'échelle internationale. Pour y parvenir, plusieurs mesures et engagements ont été progressivement mis en œuvre par les municipalités et le gouvernement.

En 2015, grâce aux efforts conjoints et aux actions mises en place par plus de 600 municipalités et le gouvernement, la quantité d'eau distribuée par personne au Québec avait diminué de 26 % par rapport à 2001. Ainsi, l'objectif de réduction de 20 % de la quantité d'eau distribuée par personne fixé dans la Stratégie 2011-2017 avait été dépassé. Toutefois, l'objectif d'un maximum de 20 % de pertes d'eau potentielles n'avait pas été atteint, puisqu'elles représentaient alors le quart de la quantité d'eau distribuée. De plus, en 2015, la quantité d'eau distribuée se situait à 573 litres par personne et par jour (L/pers/d) au Québec et demeurait plus élevée de 126 L/pers/d qu'au Canada et de 203 L/pers/d qu'en Ontario, ce qui représentait un écart de 28 % et de 55 %, respectivement. Enfin, une première estimation cohérente du coût des services d'eau pour l'ensemble du Québec a été réalisée dans le contexte d'une démarche globale pour assurer la pérennité des infrastructures d'eau. Cette estimation englobe tous les coûts de fonctionnement ainsi que les investissements nécessaires au maintien des actifs de l'eau et au rattrapage du déficit de maintien d'actif pour la production et la distribution d'eau potable ainsi que pour la collecte et le traitement des eaux usées et pluviales.

Dans le contexte du Plan d'action gouvernemental pour alléger le fardeau administratif des municipalités, il va de soi que le renouvellement de la Stratégie devait se faire en collaboration avec le milieu municipal. Sur la base des demandes de certains partenaires, le Comité sur la poursuite de la Stratégie et le financement des services d'eau (Comité), qui regroupe plus de 50 professionnels de l'eau et des finances municipales, a été créé en avril 2017 afin de proposer une démarche consensuelle et progressive pour les prochaines années. Ainsi, la Stratégie 2019-2025 a été lancée le 22 mars 2019 lors de la Journée mondiale de l'eau, en partenariat avec Réseau Environnement, la Fédération québécoise des municipalités (FQM), l'Union des municipalités du Québec (UMQ), la Ville de Montréal et la Ville de Québec. Cette nouvelle stratégie, qui a été développée et qui est portée par l'ensemble des partenaires, comprend des outils plus complets permettant de dresser un meilleur portrait de l'utilisation de l'eau potable et du coût des services d'eau. Aussi, des indicateurs de performance mieux adaptés aux caractéristiques de chaque municipalité ainsi que plusieurs options pour atteindre les objectifs personnalisés sont maintenant disponibles.

1.2 Les objectifs de la Stratégie 2019-2025

D'ici 2025, les trois objectifs pour l'ensemble du Québec sont :

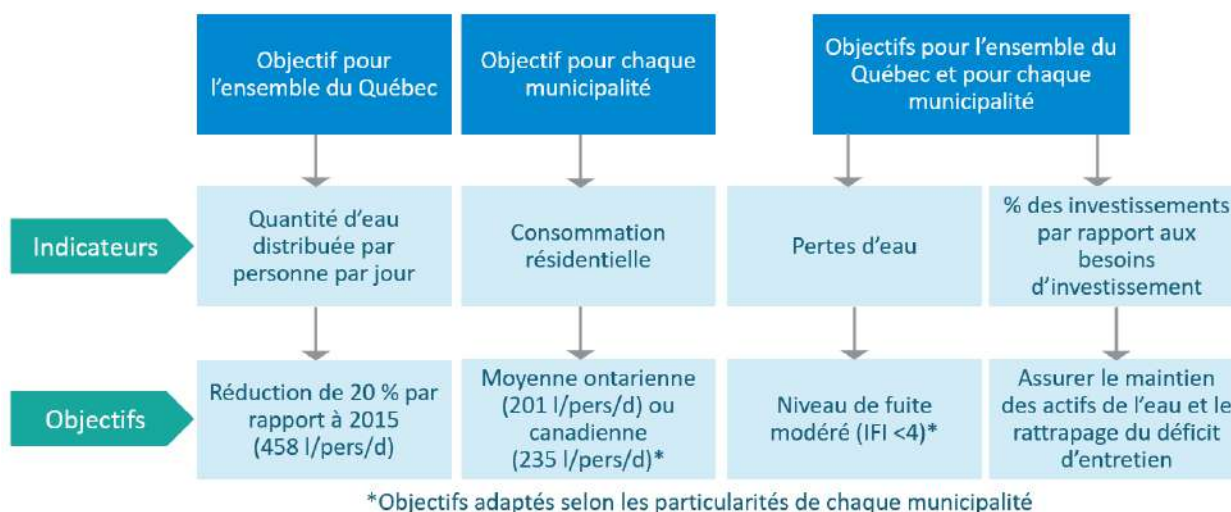
- la réduction de 20 % de la quantité d'eau distribuée par personne par rapport à l'année 2015;
- l'atteinte d'un niveau de fuites modéré selon l'indice de l'International Water Association (IWA)¹;
- l'augmentation progressive des investissements nécessaires pour réaliser le maintien d'actifs de façon pérenne tout en éliminant graduellement le déficit de maintien d'actif.

Ces objectifs visent à assurer une gestion durable de la ressource et des actifs municipaux. Une telle approche est nécessaire pour favoriser la pérennité des services d'eau aux citoyens et aux générations futures.

En plus de ces objectifs globaux, des objectifs adaptés au profil de chaque municipalité sont fixés. Ces objectifs adaptés, présentés sous la forme d'un seuil à atteindre, sont désormais propres aux caractéristiques et aux particularités des municipalités.

La Figure 1 présente les objectifs et les indicateurs de la Stratégie 2019-2025 pour la gestion de l'utilisation de l'eau potable.

Figure 1 : Objectifs et indicateurs de la Stratégie 2019-2025



¹ L'[International Water Association](#) est un réseau mondial de professionnels de l'eau, couvrant tous les domaines du cycle de l'eau, de la recherche à la pratique. Les principaux secteurs d'intérêt de l'IWA sont la production et la distribution de l'eau potable, la collecte et le traitement des eaux usées, la gestion des ressources en eau. La force de l'IWA se trouve dans sa diversité professionnelle, dans plus de 130 pays dans le monde.

2. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE 2018

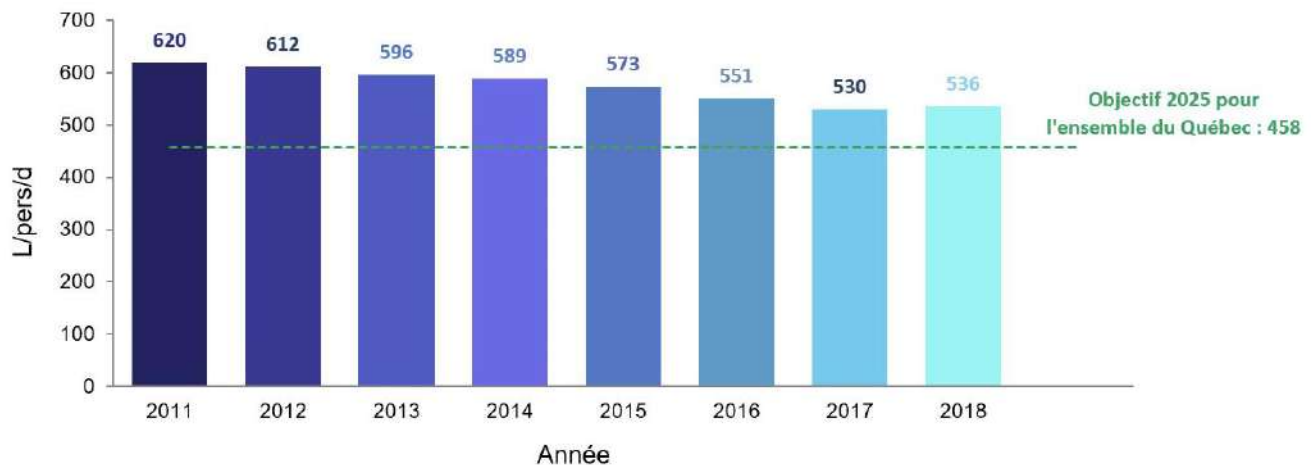
Le Bilan annuel de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable (Bilan) est l'outil utilisé pour dresser l'état de la situation et présenter les actions progressives à mettre en place dans le contexte de la Stratégie. Les résultats présentés synthétisent les données provenant de 626 bilans de l'année 2018 produits par les municipalités et approuvés par le MAMH. Les bilans approuvés concernent 91 % de la population québécoise desservie par un réseau de distribution d'eau potable dans 78 % des municipalités ayant un réseau de distribution d'eau potable. Les résultats sont donc considérés comme représentatifs de la situation au Québec. De plus, ceux-ci sont les fruits des efforts déployés par les municipalités et de leur importante participation à la réalisation des actions et des mesures de la Stratégie.

2.1 Quantité d'eau distribuée



QUANTITÉ D'EAU DISTRIBUÉE PAR PERSONNE PAR JOUR **536 L/pers/d**

Tout d'abord, comme présenté à la Figure 2, la quantité d'eau distribuée est passée de 777 L/pers/d en 2001 à 536 L/pers/d en 2018, ce qui représente une réduction de 31 % depuis le début de la Stratégie.

Figure 2 : Évolution de la quantité d'eau distribuée par personne



Il y a donc une tendance à la baisse de la quantité d'eau distribuée par personne qui s'explique en partie par les actions concrètes suivantes, soit :

-  la gestion plus active des pertes d'eau appuyée par les investissements majeurs des dernières années réalisés par les municipalités en partie avec les [programmes d'aide financière du MAMH](#)²;
-  l'amélioration de la qualité des données utilisées dans le calcul de cet indicateur, qui sont plus précises et complètes depuis la mise en place de la Stratégie;
-  les répercussions positives, sur une dizaine d'années, des nouveaux équipements de plomberie économes en eau;
-  les effets positifs des campagnes de sensibilisation et d'éducation ainsi que l'application de la réglementation municipale pour une utilisation efficace de l'eau potable.

Par ailleurs, de 2017 à 2018, les données collectées montrent une augmentation de la quantité d'eau distribuée de 6 L/pers/d correspondant à 1 %. Cette hausse peut en partie s'expliquer par la météo. L'été 2018 a été le plus chaud en 146 ans d'observations dans le sud du Québec. Une canicule particulièrement intense et un déficit de précipitation dans le sud du Québec ont eu pour conséquence une augmentation de la quantité d'eau potable distribuée pendant les mois d'été³. À titre indicatif, la production d'eau potable a aussi augmenté ailleurs au pays durant la période estivale (juin à août 2018). En effet, on note une augmentation de 4 % à Toronto⁴ et de 15 % à Ottawa⁵ par rapport à la même période en 2017.

Néanmoins, l'objectif de la Stratégie 2019-2025, soit de réduire de 20 % la quantité d'eau distribuée par rapport à l'année 2015, est en voie d'être atteint avec une réduction de 6,5 % de la quantité d'eau distribuée depuis 2015. De plus, la moyenne québécoise se rapproche progressivement des moyennes canadienne et ontarienne depuis 2001.

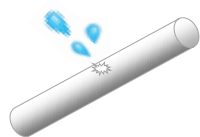
² Par exemple, le Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU), le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) et le Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU).

³ Le [Bilan climatologique officiel](#) du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

⁴ [Rapport 2017 du réseau de distribution d'eau potable](#) et [Rapport 2018 du réseau de distribution d'eau potable](#) de Toronto.

⁵ [Rapport 2017](#) et [Rapport 2018](#) du réseau de distribution d'eau potable Britannia ainsi que [Rapport 2017](#) et [Rapport 2018](#) du réseau de distribution d'eau potable de l'île Lemieux.





2.2 Pertes d'eau



INDICE DE FUITES DANS LES INFRASTRUCTURES

**76 % DES RÉSEAUX
MUNICIPAUX ONT ATTEINT LEUR
OBJECTIF DE PERTES D'EAU**

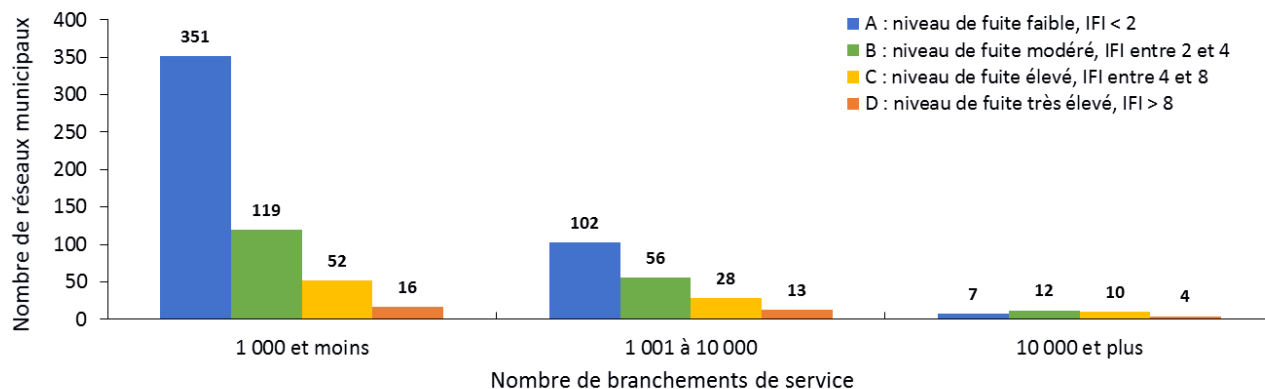
Les indicateurs de pertes d'eau utilisés dans le cadre de la Stratégie 2011-2017 comportaient certaines lacunes lorsqu'ils étaient utilisés pour suivre l'évolution d'un réseau et pour comparer la performance des réseaux. Afin de remédier à cette situation, l'indicateur de pertes d'eau utilisé dans la Stratégie 2019-2025 est désormais l'indice de fuites dans les infrastructures (IFI), qui est reconnu internationalement et recommandé par l'IWA, l'American Water Works Association (AWWA)⁶ et la Banque mondiale. L'IFI représente le ratio entre les pertes d'eau réelles (PER) et les pertes d'eau réelles inévitables (PERI). Les pertes d'eau réelles regroupent les fuites sur les conduites d'alimentation et de distribution, les fuites et les débordements constatés aux réservoirs ainsi que les fuites aux branchements de service dans l'emprise publique. Les PERI représentent le niveau le plus bas de pertes d'eau techniquement atteignable et sont évaluées à partir des caractéristiques propres à chaque réseau de distribution d'eau potable. L'IFI est réparti en quatre catégories :

-  A : niveau de fuite faible, IFI < 2
-  B : niveau de fuite modéré, IFI entre 2 et 4
-  C : niveau de fuite élevé, IFI entre 4 et 8
-  D : niveau de fuite très élevé, IFI > 8

En 2018, 76 % des réseaux de distribution d'eau potable municipaux, principalement de petits et de moyens réseaux, ont atteint leur objectif de pertes d'eau. D'ailleurs, la Figure 3 illustre la répartition des niveaux de fuites des réseaux municipaux selon leur nombre de branchements de service. Il est pertinent de souligner que 60 % des réseaux affichent un niveau de fuite faible.

⁶ Avec plus de 50 000 membres, l'[American Water Works Association](#) est la plus grande organisation reconnue sur le plan international consacrée à fournir des solutions pour assurer une gestion efficace de l'eau.

Figure 3 : Répartition des réseaux municipaux selon leur niveau de fuite



L'objectif rattaché aux pertes d'eau n'a cependant pas été atteint pour l'ensemble de la province, puisque l'IFI moyen du Québec se situe à 6,0, représentant un niveau de fuite élevé. À la lumière de ces résultats, plus d'actions seront progressivement mises en place pour réduire les pertes d'eau dans les réseaux municipaux ne respectant pas les objectifs. Voici les actions prévues pour le contrôle actif des pertes d'eau :

1. Assurer la validité des données de l'eau de l'AWWA;
2. Éliminer les fuites et les débordements constatés aux réservoirs;
3. Effectuer un contrôle actif des fuites;
4. Optimiser le temps de réparation des fuites;
5. Mesurer la consommation des immeubles non résidentiels et estimer celles des autres immeubles;
6. Au besoin, optimiser la gestion de la pression.

2.3 Consommation résidentielle

Il était prévu que, au terme de la Stratégie 2011-2017, la consommation des immeubles non résidentiels soit mesurée et que la consommation des immeubles résidentiels soit estimée par échantillonnage ou par secteur de suivi de la consommation (SSC) dans les municipalités n'ayant pas atteint leurs objectifs.

Avec la Stratégie 2019-2025, il est désormais possible de distinguer la consommation résidentielle de la consommation non résidentielle. L'introduction de ce nouvel indicateur engendre une comparaison plus équitable entre municipalités. L'objectif de consommation résidentielle pour chaque municipalité est la moyenne ontarienne (201 L/pers/d) ou canadienne (235 L/pers/d) de 2015⁷, selon les particularités de la municipalité.

CONSOMMATION RÉSIDENTIELLE **48 % DES MUNICIPALITÉS ONT ATTEINT LEUR OBJECTIF DE CONSOMMATION RÉSIDENTIELLE**

En 2018, grâce aux efforts déployés par les municipalités, 48 % de celles-ci ont atteint leur objectif de consommation résidentielle, soit d'atteindre une consommation égale ou inférieure à la moyenne ontarienne ou canadienne de 2015, selon les particularités de la municipalité. De plus, des actions progressives pour économiser l'eau chez les consommateurs sont prévues afin de tendre vers l'objectif. Voici les actions prévues pour réduire la consommation résidentielle :

1. Mettre à jour la réglementation municipale sur l'utilisation de l'eau;
2. Sensibiliser les citoyens;
3. Montrer l'exemple;
4. Mesurer la consommation des immeubles non résidentiels et estimer celles des autres immeubles.

Par ailleurs, la consommation résidentielle moyenne de 2018 au Québec était de 268 L/pers/d. Il s'agit de 33 L/pers/d de plus que la moyenne canadienne de 2015 et de 67 L/pers/d de plus que la moyenne ontarienne de 2015, ce qui représentait un écart de 14 % et de 33 %, respectivement.

⁷ Les objectifs de consommation résidentielle seront révisés tous les deux ans, selon les mises à jour de Statistique Canada. Au bilan 2019, l'objectif de consommation résidentielle pour chaque municipalité est la moyenne ontarienne ou canadienne de 2017, soit 184 L/pers/d et 220 L/pers/d, respectivement.

2.4 Validité des données

RÉSULTAT DE VALIDITÉ DE DONNÉES **75 % des audits de l'eau de l'AWWA ont obtenus un RVD supérieur à 50**

La validité des données est un élément important à considérer, puisque des mesures sont à mettre en place en fonction des résultats obtenus. Assurer la validité des données de l'audit de l'eau de l'AWWA est une mesure de la Stratégie. Celle-ci est mise à jour annuellement. En effet, les audits de l'eau de l'AWWA de chaque réseau de distribution d'eau potable doivent atteindre un résultat de validité de données (RVD) supérieur à 50. Pour les réseaux de distribution qui n'ont pas atteint un RVD supérieur à 50, les municipalités peuvent choisir les actions à mettre en place afin d'améliorer leur pointage d'ici le Bilan 2021.

La Stratégie 2019-2025 prévoit l'utilisation d'un rapport annuel avec le logiciel d'audit de l'eau AWWA, la validation de niveau 1 de cet audit et des objectifs de réduction propres à chaque réseau de distribution. De plus, la validation de niveau 1 est réalisée par les validateurs certifiés par l'AWWA de l'équipe de soutien technique de la Stratégie. Avec ces nouvelles pratiques, le Québec fait maintenant partie des trois provinces ou États nord-américains ayant une politique de premier niveau pour suivre et réduire les pertes d'eau des réseaux de distribution et est la première province canadienne à atteindre ce niveau.

Au Bilan 2018, 75 % des audits de l'eau de l'AWWA complétés par les municipalités ont obtenu un RVD supérieur à 50 et, en moyenne, le RVD pour tous les audits de l'eau est de 56. Pour les réseaux n'ayant pas atteint un RVD de 50, le délai pour réaliser cette mesure sera prolongé si le résultat augmente d'au moins 5 points par année.

3. MESURE ET ESTIMATION DE LA CONSOMMATION D'EAU

3.1 Mise en contexte

La mesure de la consommation d'eau permet de savoir plus précisément où va l'eau, c'est-à-dire de départager le volume d'eau engendré par les consommations de celui occasionné par les pertes d'eau, pour pouvoir ensuite entreprendre les actions appropriées. La mesure de la consommation améliore la précision des bilans d'eau et outille autant les municipalités que les propriétaires d'immeubles dans leurs démarches d'économie d'eau. Elle leur permet de gérer plus sainement leurs actifs par l'amélioration de la connaissance de leurs réseaux.

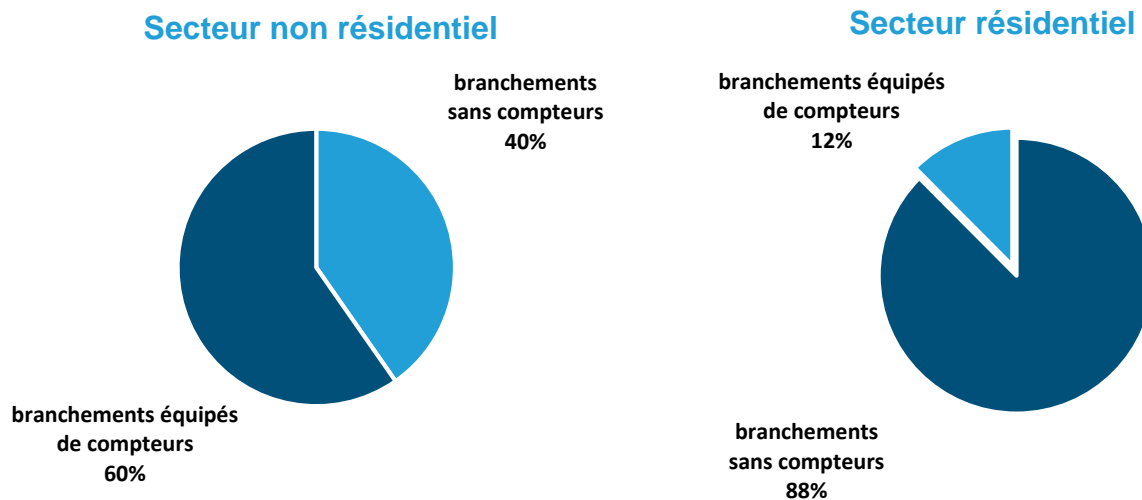
La consommation d'eau du secteur résidentiel est généralement la plus importante dans une municipalité. Sa mesure ou son estimation a un poids important dans le bilan. Selon la recommandation du Manuel M36 de l'AWWA, en l'absence généralisée de compteurs d'eau dans le secteur résidentiel, l'échantillonnage est une solution reconnue qui permet d'estimer la consommation d'eau de l'ensemble des logements résidentiels avec une marge d'erreur donnée. Comme l'application de la Stratégie 2019-2025 est une démarche progressive, des assouplissements dans l'atteinte des objectifs ont été suggérés. Un de ces assouplissements propose une méthode alternative pour estimer la consommation résidentielle. Celle-ci consiste à installer des débitmètres sur le réseau pour isoler de façon permanente des SSC dont les caractéristiques des logements sont représentatives des caractéristiques de l'ensemble des logements de la municipalité.

Avec l'installation progressive des compteurs, il est maintenant possible de bonifier la méthode de calcul et de comparer la consommation résidentielle estimée plutôt que le volume d'eau distribuée. L'objectif de consommation résidentielle pour chaque municipalité est la moyenne ontarienne (201 L/pers/d) ou canadienne (235 L/pers/d) de 2015, selon les particularités de la municipalité. Les objectifs de consommation résidentielle seront révisés tous les deux ans, selon les mises à jour de Statistique Canada.

3.2 Démarche progressive

Étant donné que les objectifs de la Stratégie 2011-2017 n'étaient pas atteints lors du Bilan 2013, la démarche progressive de la Stratégie 2011-2017 prévoyait l'installation et la relève de compteurs d'eau dans les immeubles non résidentiels et l'estimation de la consommation résidentielle aux fins de bilan. Cette mesure continue avec la Stratégie 2019-2025 et l'estimation de la consommation résidentielle peut se faire par échantillonnage représentatif ou par SSC.

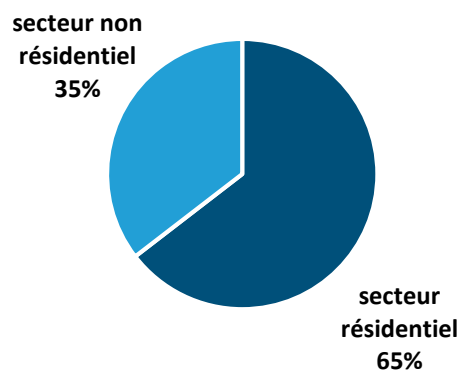
Figure 4 : Proportion des branchements de service équipés de compteurs et sans compteurs



Comme illustré dans la Figure 4, 60 % des branchements non résidentiels et 12 % des branchements résidentiels sont équipés de compteurs d'eau. De 2017 à 2018, on remarque une hausse de la proportion de branchements équipés de compteurs d'eau de 7 % dans le secteur non résidentiel.

Il est à noter que 3 % des municipalités ont mis en place des SSC afin d'estimer leur consommation résidentielle. Il s'agit d'une alternative à l'installation de compteurs d'eau dans le secteur résidentiel.

Figure 5 : Proportion des consommations d'eau potable dans les secteurs non résidentiel et résidentiel



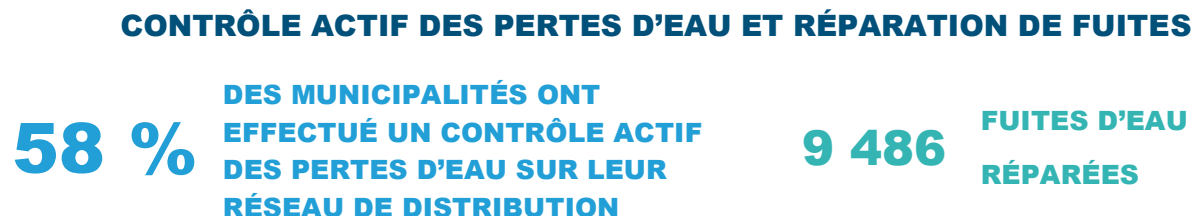
Comme présenté dans la Figure 5, le secteur résidentiel représente 65 % de la consommation d'eau potable des municipalités québécoises contre 35 % pour le secteur non résidentiel. Ces proportions sont semblables à celles observées au Canada avec 60 % de la consommation dans le secteur résidentiel et 40 % dans le secteur résidentiel⁸.

⁸ Données provenant de l'Enquête sur les usines de traitement d'eau potable de Statistique Canada, 2017.

4. CONTRÔLE ACTIF DES PERTES D'EAU

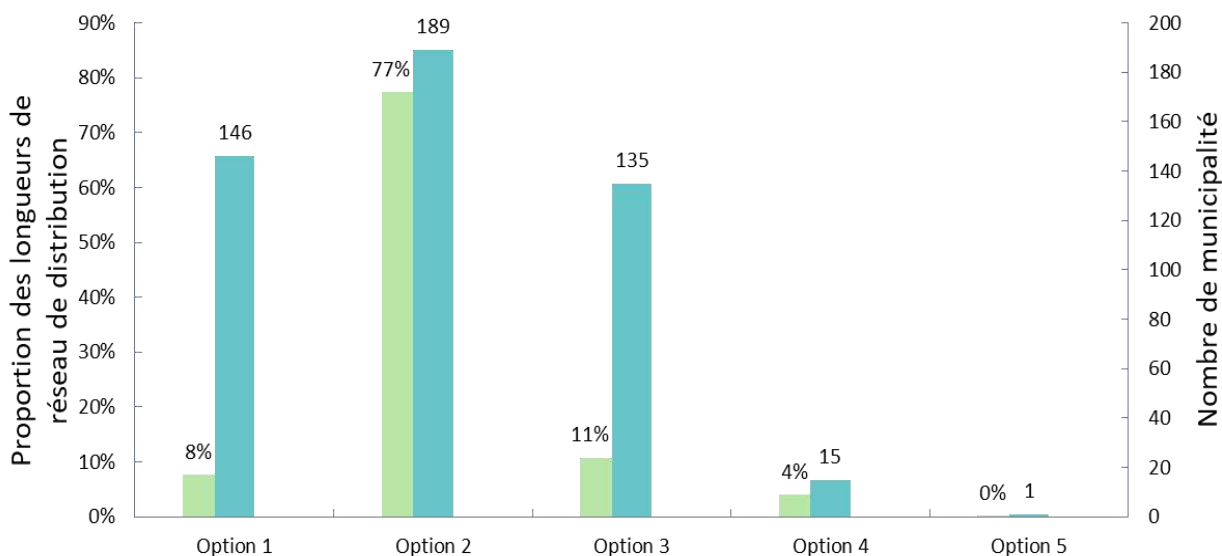
4.1 Effectuer un contrôle actif des fuites

Le contrôle actif des pertes d'eau sur un réseau de distribution d'eau potable permet de détecter activement les fuites d'eau pour ensuite les localiser et les réparer rapidement et convenablement.



Des 626 municipalités ayant rempli le Bilan 2018, 58 % ont effectué un contrôle actif des pertes d'eau sur leur réseau de distribution. Pour ce faire, diverses options sont mises à la disposition des municipalités afin de leur offrir plus de flexibilité dans leur cheminement vers l'atteinte de leur objectif, comme l'illustre la Figure 6.

Figure 6 : Nombre de municipalités ayant réalisé l'une des options disponibles en lien avec le contrôle actif des pertes d'eau



Légende :

Option 1	Secteurs de suivi de la distribution
Option 2	Écoute à tous les poteaux d'incendie
Option 3	Écoute aux poteaux d'incendie, vannes et robinets d'arrêt accessibles
Option 4	Enregistreurs de bruits temporaires
Option 5	Enregistreurs de bruits permanents

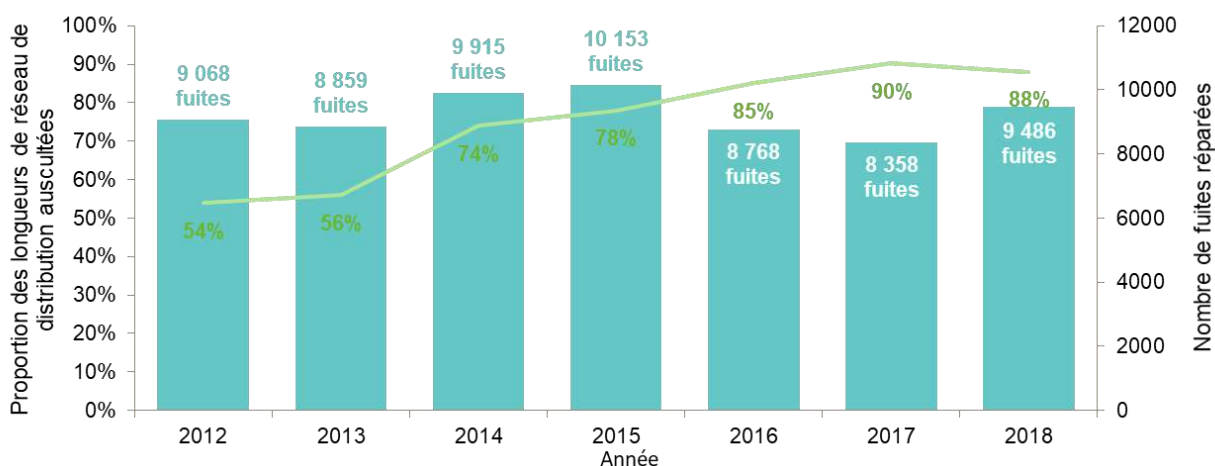
L'écoute à tous les poteaux d'incendie est l'option la plus répandue au Québec en matière de contrôle actif des fuites. D'ailleurs, de 2013 à 2018, tout réseau dépassant l'un des objectifs de pertes d'eau devait être intégralement ausculté chaque année.

Il est à noter que, afin de poursuivre les efforts engagés pour réduire les pertes d'eau, toutes les municipalités dépassant les objectifs de pertes d'eau doivent réaliser un contrôle actif des fuites sur l'équivalent de 150 % de la longueur du réseau pour le Bilan 2019 et de 200 % de la longueur du réseau à partir du Bilan 2020. Comme illustré dans la figure 6, plusieurs options sont offertes aux municipalités pour réaliser cette action, notamment couvrir 100 % de la longueur du réseau deux fois par année.

De plus, lorsque des secteurs de suivi de la distribution (SSD), une écoute aux poteaux d'incendie, aux vannes et aux robinets d'arrêt accessibles ou des enregistreurs de bruits permanents sont mis en œuvre, le pourcentage de la longueur du réseau où ces actions ont été mises en place est doublé. Ces mesures favorisent une réduction accrue des volumes de pertes d'eau annuellement. Un contrôle actif sur l'équivalent de 200 % de la longueur du réseau peut donc être réalisé plus rapidement grâce à ces actions.

Comme l'indique la Figure 7, en 2018, la recherche proactive de fuites par l'écoute à tous les poteaux d'incendie ou à tous les points de contact accessibles (options 2 et 3 de la Figure 6) a été réalisée sur 88 % de la longueur des réseaux de distribution. Cette légère diminution par rapport au Bilan 2017 est associée à la diversification des actions permettant un contrôle actif des pertes d'eau. En effet, de 2012 à 2017, seules ces actions avaient été considérées comme des mesures de contrôle actif des fuites.

Figure 7 : Évolution de la proportion des longueurs de réseau auscultées et du nombre de fuites réparées



4.2 Secteur de suivi de la distribution

Comme présenté dans la Figure 6, 146 réseaux de distribution sont subdivisés en SSD. Un SSD est une zone du réseau comportant moins de 3 000 branchements de service et où l'analyse du débit de nuit est effectuée quotidiennement pour repérer rapidement une nouvelle fuite ou une consommation anormale, de façon à déployer les équipes de recherche de fuites au bon endroit et au bon moment. L'établissement de tels secteurs permet de réduire grandement le délai de détection d'une fuite par rapport à une recherche de fuite annuelle. Il est à noter qu'il est primordial d'effectuer une recherche de fuites initiale pour déterminer le débit plancher lors de la mise en place d'un SSD.

4.3 Rapidité et qualité des réparations

La rapidité et la qualité des réparations ont pour but de minimiser la durée des fuites signalées et non signalées ainsi que de procéder à des réparations durables. La durée d'une fuite se divise en trois périodes : le temps requis pour constater son existence, le temps requis pour la localiser et le temps requis pour la réparer (Fanner, 2007). La première période peut être relativement longue pour une fuite non signalée si le réseau n'est pas ausculté périodiquement. Heureusement, les secteurs de suivi de la distribution permettent non seulement de rechercher les fuites aux bons endroits, mais aussi de les rechercher au bon moment. En effet, en analysant le débit de nuit minimum d'un secteur donné, il est possible de repérer rapidement une nouvelle fuite ou une consommation anormale.

Le Tableau 1 démontre qu'en 2018 le délai moyen pour réparer une fuite dans les municipalités a été estimé à 5 jours sur les conduites, à 7 jours sur les branchements de service publics (municipaux) et à 17 jours sur les conduites privées (usagers). Ces résultats sont encourageants, car les objectifs à atteindre dans la Stratégie 2019-2025 sont un délai de réparation de fuites de 5 jours sur les conduites et les branchements de service publics ainsi que de 20 jours sur les conduites privées.

Tableau 1 : Nombre de réparations et délai moyen de réparation

	Nombre de réparations	Délai moyen de réparation
Conduites	5 694	5 jours
Branchements de service (public)	2 517	7 jours
Branchements de service (privé)	1 275	17 jours
Total	9 486	-

5. GESTION DURABLE DE LA RESSOURCE ET DES ACTIFS MUNICIPAUX

5.1 Définitions

L'onglet « Coût » du Bilan municipal d'économie d'eau potable permet de recueillir, pour une première année, différentes données financières officielles, partagées par les municipalités. Afin de bien comprendre la terminologie utilisée, voici quelques définitions.

Charges avant amortissement : Coûts de fonctionnement incluant les coûts pour les matériaux, la main-d'œuvre, l'énergie, etc.

Frais de financement : Intérêts sur le capital de la dette des services d'eau.

Remboursement de la dette : Capital remboursé sur la dette des services d'eau.

Frais d'administration générale : Ensemble des coûts engendrés par l'administration pour les services d'eau. Par exemple, une portion du salaire du personnel administratif pour le temps alloué pour les services de l'eau.

Besoin d'investissement : Coût moyen annuel des investissements dans les services d'eau requis pour le maintien des actifs de l'eau, pour le rattrapage du déficit de maintien d'actif, pour l'amélioration des services et pour l'agrandissement et les nouvelles infrastructures aux frais de la municipalité.

Tarification volumétrique : Toutes sources de revenus basées sur une consommation mesurée avec un compteur d'eau.

Tarification non volumétrique : Toutes sources de revenus basées sur une autre caractéristique de l'immeuble que sa valeur ou que sa consommation.

Services rendus : Ensemble des revenus bruts provenant des activités correspondant aux services rendus en matière d'hygiène du milieu (p. ex., les raccordements d'aqueduc et d'égout, la vente d'eau, etc.).

Transferts du gouvernement du Québec : Subventions pour le service de dette constatées dans les activités de fonctionnement.

Taxe foncière sur la valeur pour les services d'eau : Portion de la taxe foncière affectée aux services d'eau.

5.2 Mise en contexte

La présente Stratégie fait partie d'une trousse de documents préparés à l'intention des municipalités afin d'aider ces dernières à préparer leur plan de gestion des actifs et à prendre en compte toutes les ressources disponibles pour les aider à répondre à leurs besoins en matière d'infrastructures d'eau⁹. Elle comporte les mesures suivantes : rendre universelle une bonne planification de la gestion des actifs, faire le meilleur usage possible de toutes les gammes d'outils de financement des infrastructures et trouver des solutions aux défis structurels auxquels font face les petites municipalités.

Les besoins d'investissement correspondent au coût moyen annuel des investissements dans les services d'eau requis pour le maintien des actifs de l'eau, pour le rattrapage du déficit de maintien d'actif, pour l'amélioration des services et pour l'agrandissement et les nouvelles infrastructures aux frais de l'ensemble de la municipalité. Celle-ci a le choix des moyens et de l'objectif d'augmentation des investissements nécessaires au maintien des actifs de l'eau et au rattrapage du déficit de maintien d'actif, en fonction de sa réalité. Idéalement, l'objectif à atteindre est que les investissements soient à la hauteur des besoins d'investissement de façon à réaliser le maintien d'actif de façon pérenne tout en éliminant graduellement le déficit de maintien d'actif.

La Stratégie 2019-2025 prévoit de mettre en place une approche encourageant l'accroissement du rythme des investissements nécessaires au maintien des actifs de l'eau et au rattrapage du déficit de maintien d'actif. La conscientisation des élus à la problématique du financement à long terme est essentielle, sans quoi les déficits d'entretien s'aggraveront, rendant ainsi les municipalités de plus en plus vulnérables au fil des années, au détriment des générations à venir. Cette approche a pour objectif d'assurer la pérennité des infrastructures, ce qui a l'avantage de contribuer à la gestion des pertes d'eau.

5.3 Évaluation du coût des services d'eau

La méthodologie choisie a pour objectif de faciliter l'application d'une approche standardisée¹⁰ par les municipalités qui, auparavant, calculaient le coût des services d'eau avec des approches différentes. La méthodologie présentée permet donc d'évaluer uniformément les aspects financiers des municipalités. Ainsi, l'utilisation des données déjà disponibles dans les rapports financiers publics des municipalités a été privilégiée. Des données additionnelles concernant les besoins d'investissement ont été collectées pour une première année. L'ensemble de ces données ont été fournies par les municipalités au meilleur de leur connaissance et la qualité de celles-ci s'améliorera de bilan en bilan.

À l'aide du Bilan, les données de toutes les municipalités participant à la Stratégie ont été recueillies. Ensuite, les données ont été traitées de façon à déterminer le coût

⁹ Les infrastructures d'eau incluent les infrastructures d'eau ponctuelles et linéaires.

¹⁰ Cette approche se fait par la feuille « coût » du Bilan de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable.

des services d'eau. Il est à noter que les quatre catégories de service d'eau sont les suivantes :

1. Approvisionnement et traitement de l'eau potable;
2. Réseau de distribution de l'eau potable;
3. Traitement des eaux usées¹¹;
4. Réseaux d'égout¹².

Le coût des services d'eau est calculé à l'aide de l'équation suivante :

$$\text{Coût des services d'eau} = \text{Coûts de fonctionnement} + \text{Besoins moyens d'investissement}$$

Tout d'abord, le calcul des coûts de fonctionnement des services d'eau utilise les données provenant des rapports financiers annuels produits par les municipalités pour le MAMH. Ainsi, les coûts de fonctionnement sont composés des charges avant amortissement, des frais de financement, du remboursement de la dette et des frais d'administration générale.

Ensuite, le Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées ainsi que l'Outil d'évaluation des besoins d'investissement sont utilisés pour estimer le coût moyen annuel des investissements requis sur 10 ans pour les infrastructures d'eau. Les quatre catégories des besoins d'investissement sont le maintien d'actif régulier, le rattrapage de maintien d'actifs, l'amélioration des services ainsi que l'agrandissement et les nouvelles infrastructures. Étant donné que les données additionnelles concernant les besoins d'investissement ont été collectées pour une première année, le coût des services d'eau peut être sujet à des variations annuelles étant donné que la qualité des données s'améliorera progressivement dans les prochains bilans.

Selon les données recueillies pour l'année 2018, le coût unitaire des services d'eau en fonction de la quantité d'eau distribuée, tel qu'il est présenté dans le tableau 2, serait de l'ordre de 3,05 \$/m³.

¹¹ Inclut le traitement des eaux pluviales.

¹² Inclut les réseaux d'eaux pluviales.

Tableau 2 : Coût unitaire des services d'eau selon ses composantes

Composante du coût des services d'eau	Coût unitaire (\$/m ³)
Coûts de fonctionnement	1,25
Besoins d'investissement en maintien d'actif régulier	0,89
Besoins d'investissement en rattrapage de maintien d'actifs	0,45
Besoins d'investissement en amélioration des services	0,18
Besoins d'investissement en agrandissement et nouvelles infrastructures	0,28
Coût des services d'eau	3,05

5.4 Revenus affectés aux services d'eau

En plus d'évaluer les coûts affectés aux services d'eau, le Bilan permet de collecter des données portant sur les revenus affectés aux services d'eau. Ici aussi, l'utilisation des données disponibles dans les rapports financiers publics des municipalités a été privilégiée. Des données additionnelles concernant les sources de financement pour les investissements en infrastructures d'eau ont été collectées pour une première année.

Au Québec, l'autonomie municipale permet à chacune des municipalités d'opter pour une composition qui lui convient, provenant de différentes sources, afin d'établir son revenu annuel consacré aux services d'eau. Les revenus annuels affectés aux services d'eau des municipalités québécoises peuvent donc provenir de l'une des sources suivantes ou d'une combinaison de celles-ci :

- tarification volumétrique;
- tarification non volumétrique;
- taxe foncière sur la valeur pour les services d'eau;
- autres revenus¹³.

Il est à noter que les municipalités ont aussi accès à des subventions des gouvernements pour les infrastructures d'eau. En effet, le gouvernement du Québec met à la disposition des municipalités d'importantes sommes pour la concrétisation de projets d'infrastructures d'aqueduc et d'égout, grâce à l'adoption de son Plan québécois des infrastructures (PQI), présentant sa planification sur 10 ans. Ainsi, par son PQI 2020-2030, c'est une aide de 5,5 milliards de dollars que le gouvernement du Québec rend disponible aux municipalités par l'entremise de programmes d'aide financière en infrastructures d'eau, à laquelle s'ajoutent des sommes de l'ordre de 5,2 milliards de dollars en provenance du gouvernement fédéral.

¹³ Les autres revenus incluent les services rendus, les transferts des gouvernements pour le fonctionnement, les excédents de fonctionnement affectés, les réserves financières et les fonds réservés pour les services d'eau.

De plus, dans le cadre des programmes d'infrastructures d'eau, le gouvernement du Québec exige que les travaux d'infrastructures faisant l'objet d'une aide financière gouvernementale constituent un investissement additionnel pour les municipalités. Ainsi, chaque municipalité doit réaliser un seuil minimal d'immobilisations dans les infrastructures municipales par année de réalisation des travaux subventionnés. Le seuil exigé pour les 10 prochaines années s'élève à 7,0 milliards de dollars, et les municipalités ont la possibilité d'atteindre l'entièreté de ce seuil en investissant dans leurs infrastructures d'eau. Enfin, les municipalités peuvent financer leurs investissements pour les infrastructures d'eau de diverses manières : emprunt, paiement comptant, droits déboursés par les promoteurs et taxes sectorielles.

5.5 Prochaines étapes

Le Bilan 2018 a permis au MAMH de récolter pour une première année des renseignements qui constitueront la base de données permettant d'évaluer les revenus affectés aux services d'eau ainsi que les sources de financement pour les infrastructures d'eau selon une méthode standardisée. Ce travail réalisé grâce à la collaboration de l'ensemble des municipalités du Québec se poursuivra au cours des prochaines années.

C'est dans ce contexte que le Comité de la Stratégie sur le financement des services d'eau a pour mandat de produire un rapport synthèse sur la problématique de sous-financement des services d'eau et sur les approches visant à outiller les municipalités afin de mieux faire face au maintien d'actif et à la résorption du déficit de maintien d'actif. Le Bilan 2018 constitue donc une première base de données en ce qui concerne la planification des besoins d'investissement et des sources de financement. Puisque la qualité des données collectées s'améliorera d'année en année, une deuxième année de collecte de données permettra au Comité de raffiner la présentation et l'analyse des revenus affectés à l'eau et d'obtenir un tableau plus représentatif de la situation.

6. ACCOMPLISSEMENTS DES MUNICIPALITÉS ET ACCOMPAGNEMENT DU GOUVERNEMENT

6.1 Accomplissements des municipalités

La Stratégie implique la participation active des municipalités dotées d'un réseau de distribution d'eau potable. Il est important de souligner les réalisations concrètes des municipalités à l'égard des mesures pour montrer l'exemple et pour sensibiliser les citoyens à l'économie d'eau. Des 626 municipalités ayant rempli le Bilan 2018 :

75 % ont rendu visibles aux citoyens les tarifications et les taxes pour les services d'eau (p. ex., site Web, document annexe à l'avis d'imposition, etc.);

54 % appliquent annuellement la réglementation sur l'utilisation de l'eau par un système progressif de sensibilisation, d'avertissement et d'infraction;

54 % ont mis en place une directive pour signaler et réparer rapidement les fuites d'eau dans les immeubles municipaux;

54 % ont adopté une directive pour optimiser les pratiques de rinçage du réseau en favorisant le rinçage unidirectionnel plutôt que le rinçage conventionnel;

42 % ont installé des points d'alimentation en eau brute pour des usages municipaux (nettoyage de rue et arrosage);

38 % ont adopté une directive pour éliminer ou optimiser les purges permanentes sur le réseau;

28 % ont adopté ou mis à jour la réglementation municipale sur le financement des services d'eau en incluant une forme de tarification volumétrique;

Toutes les municipalités ayant un réseau de distribution ont adopté une réglementation sur l'utilisation de l'eau pour éviter le gaspillage. De plus, **79 %** des municipalités ont déjà mis à jour ou prévoient de mettre à jour cette réglementation municipale.

6.2 Accompagnement du gouvernement

La Stratégie 2019-2025 implique également la participation active du gouvernement du Québec en collaboration avec les partenaires de la Stratégie.



Le gouvernement a également réalisé certaines actions dont :

- l'ajout de [clauses d'écoconditionnalité aux programmes d'aide financière](#) du MAMH pour les projets d'infrastructures en eau;
- la réalisation d'une [campagne québécoise de marketing social](#) adressée aux citoyens;
- la réalisation d'un [webinaire](#) expliquant les Outils de la Stratégie pour accompagner les municipalités;
- la distribution de plus de 5 000 trousse pédagogiques pour sensibiliser les élèves de 5^e et 6^e années du primaire à l'économie d'eau potable dans le cadre du [programme éducatif Fantastiko](#), et création de l'activité [Compareau](#) pour sensibiliser les élèves du préscolaire;
- la distribution de plus de 110 000 trousse d'économie d'eau et la participation de plus de 250 municipalités dans le cadre du [Programme de produits économiseurs d'eau et d'énergie](#);
- la révision du Code de construction [pour interdire l'installation de certains équipements de plomberie surconsommant l'eau](#)¹⁴ et pour interdire l'installation des [systèmes de climatisation ou de refroidissement à l'eau potable sans boucle de recirculation](#)¹⁵;
- la révision de la [Loi sur les normes d'efficacité énergétique et d'économie d'énergie de certains appareils fonctionnant à l'électricité ou aux hydrocarbures](#) pour réduire la consommation des machines à laver¹⁶;
- l'application de la [Stratégie gouvernementale de développement durable](#) dans les ministères, les organismes et les entreprises du gouvernement. Introduction de saines pratiques de gestion de l'eau potable chez le personnel et mise en œuvre de mesures pour réduire la consommation d'eau¹⁷;
- la mise en place et l'application d'une politique d'économie d'eau dans les réseaux [de la santé et des services sociaux, des commissions scolaires, des collèges et des universités](#) ainsi qu'à la [Société québécoise des infrastructures](#);
- la production du bilan annuel ministériel présenté à l'ANNEXE B :
BILAN ANNUEL MINISTÉRIEL
D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE;
- l'intégration des résultats de l'[Enquête sur les usines de traitement d'eau potable de Statistique Canada](#) dans le Bilan annuel de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable afin d'alléger le nombre de demandes aux municipalités;
- la création d'une page Facebook [Empreinte bleue](#).

¹⁴ Ces équipements de plomberie surconsommant l'eau sont les toilettes de plus de 4,8 L par chasse, les pommeaux de douche de plus de 7,6 L/min, les robinets de lavabo de plus de 5,7 L/min, les urinoirs de plus de 1,9 L par chasse et les urinoirs à réservoir de chasse automatique.

¹⁵ Pour plus d'information, consultez la [Gazette officielle du Québec, 29 avril 2015, 147^e année, n° 17](#).

¹⁶ Pour plus d'information, consultez la [Gazette officielle du Québec, 17 mai 2017, 149^e année, n° 20](#).







¹⁷ Les résultats de la contribution des ministères, des organismes et des entreprises de l'administration publique sont présentés à la page 10 du [rapport périodique 2013-2014](#).

7. CONCLUSION

La Stratégie 2019-2025 permet aux municipalités d'acquérir de meilleures connaissances sur leurs actifs municipaux et sur la saine gestion de l'eau potable afin de favoriser la pérennité des services d'eau offerts à leurs concitoyens et aux générations futures dans un contexte d'accroissement de la population.

La mesure de la consommation d'eau permet de raffiner les données et de départager le volume d'eau engendré par les consommations de celui occasionné par les pertes d'eau pour outiller les municipalités et les propriétaires d'immeubles dans leur démarche d'économie d'eau potable.

Selon les données du Bilan 2018 :

-  pour l'ensemble du Québec, la quantité d'eau distribuée par personne par jour est de 536 L/pers/d, ce qui représente une réduction de 31 % depuis 2011. L'objectif de 2025 est de 458 L/pers/d;
-  l'IFI moyen au Québec est de 6,0. 76 % des réseaux municipaux ont atteint l'objectif de pertes d'eau, soit un niveau de fuite modéré avec un IFI entre 2 et 4;
-  la consommation résidentielle moyenne au Québec est de 268 L/pers/d. 48 % des municipalités ont atteint l'objectif de consommation résidentielle, soit la moyenne canadienne de 235 L/pers/d ou la moyenne ontarienne de 201 L/pers/d de 2015;
-  75 % des audits de l'eau de l'AWWA ont obtenu un RVD supérieur à 50;
-  88 % de la longueur des réseaux de distribution a été ausculté et environ 9 500 fuites ont été réparées;
-  le coût unitaire des services d'eau en fonction de la quantité d'eau distribuée est évalué à 3,05 \$/m³.

ANNEXE A :
OUTILS DE SOUTIEN DISPONIBLES

En collaboration avec les [partenaires de la Stratégie](#), plusieurs formations et publications ont été produites et sont disponibles sur le [site Web de la Stratégie](#). De plus, une attention particulière est prévue pour soutenir et outiller les petites municipalités par des tournées régionales de formation, des webinaires et un accompagnement accru pour chacune d'entre elles offert par l'équipe de soutien technique de la Stratégie. Au besoin, l'accompagnement sera bonifié en fonction des besoins évolutifs des municipalités et des partenaires ainsi qu'en fonction du développement des meilleures pratiques internationales.

Général

[Document officiel](#) de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable

[Balado](#) sur la Stratégie québécoise d'économie d'eau 2019-2025

[Webinaire](#) sur les Outils de la Stratégie

[Bilan annuel de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable](#)

[Audit de l'eau](#) de l'AWWA

[Outil](#) d'évaluation des besoins d'investissement pour les 10 prochaines années

[Cartographie et rapports annuels](#)

Économie d'eau et les municipalités

[Guide](#) *L'économie d'eau potable et les municipalités*

[Guide](#) *Les programmes d'économie d'eau pour les petites et moyennes municipalités*

[Modèle](#) de règlement sur l'utilisation de l'eau potable

[Modèle](#) de directives d'économie d'eau potable

[Article](#) « Des municipalités se distinguent en économie d'eau potable »

[Article](#) « 10 étapes pour une utilisation efficace de l'eau potable »

[Vidéo](#) *Enjeux de l'économie d'eau potable pour les petites municipalités*

[Vidéo](#) *Ville de Québec : un réseau de distribution d'eau potable amélioré*

[Programme](#) d'économie d'eau potable (PEEP) de Réseau Environnement

[Programme](#) d'excellence Municipalité Écon'eau de Réseau Environnement

Économie d'eau et les institutions

[Guide](#) méthodologique d'audit de l'usage de l'eau en milieu institutionnel

[Conférences](#) de la Journée thématique sur la gestion de l'eau potable 2013 de l'Association des gestionnaires de parcs immobiliers institutionnels (AGPI)

[Conférence](#) « La saine gestion de l'eau, c'est l'affaire de tous » au Colloque 2016 de l'AGPI

Contrôle actif des pertes d'eau

[Guide Réseau](#) *L'économie d'eau potable et les municipalités* (Section 3.3)

[Manuel M36](#) *Audits, bilans d'eau et programmes de réduction des pertes*

[Modèle](#) de devis pour la recherche de fuites sur le réseau de distribution d'eau potable

[Vidéo](#) sur les bonnes pratiques municipales de contrôle des pertes d'eau

Compteurs d'eau

[Guide Réseau](#) *L'économie d'eau potable et les municipalités* (Section 5.4)

[Manuel M22](#) *Dimensionnement des branchements de service et des compteurs d'eau*

[Manuel M6](#) *Compteurs d'eau : choix, installation, essais et entretien*

[Guide](#) d'achat de compteurs d'eau

[Outil Excel](#) « Lecture des compteurs d'eau »

[Modèle](#) de règlement sur les compteurs d'eau

[Entrevue](#) radio au sujet des compteurs d'eau

Estimation de la consommation résidentielle

[Guide Réseau](#) *L'économie d'eau potable et les municipalités* (Section 2.5.3)

[Outil Excel](#) « Échantillonnage »

Précision des instruments de mesure

[Guide Réseau](#) *L'économie d'eau potable et les municipalités* (Section 2.5.1)

[Modèle](#) de rapport de vérification type des débitmètres

Gestion de la pression

[Guide Réseau](#) *L'économie d'eau potable et les municipalités* (Section 3.2.2)

[Outil Excel](#) sur la rentabilité de la gestion de la pression (sur demande à : EAUtrement@mamh.gouv.qc.ca)

[Conférence](#) « Rentabilité de la gestion de pression » au congrès INFRA 2016

[Vidéo](#) *Pourquoi mesurer la pression au point représentatif de zone?*

Coût et sources de revenus des services d'eau

[Rapport](#) du coût et sources de revenus des services d'eau

[Vidéo et présentation](#) de la conférence au congrès INFRA 2014

[Article](#) « Le coût des services d'eau »

[Vidéo](#) *L'importance de connaître le coût des services d'eau*

[Mise à jour](#) de l'Évaluation économique de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable et du Rapport concernant l'instauration d'une tarification de l'eau, réalisés en 2006.

Gestion durable de l'eau en horticulture ornementale

[Dépliant](#) *Économiser l'eau d'arrosage*

[Bulletin](#) *Stratégie pour économiser l'eau d'arrosage*

[Site Web](#) « Arroser tout en économisant l'eau »

**ANNEXE B :
BILAN ANNUEL MINISTÉRIEL
D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE**

		Consommation d'eau	Consommation d'eau par surface de plancher	Élimination des urinoirs à réservoir de chasse automatique	Élimination des systèmes de climatisation sans boucle de recirculation
		M ³ /m ²	l/pers/jour	% atteint	% atteint
Ministère de la Santé et des Services sociaux ¹⁸	Hôpitaux	1,17 à 1,66	301 à 315	n. d. ¹⁹	n. d.
	Centres d'hébergement et de réadaptation	2,50 à 4,10	340 à 422	n. d.	n. d.
	Centres locaux de services communautaires (CLSC)	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.
	Centres jeunesse	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	Écoles primaires et secondaires	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.
	Cégeps	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.
	Universités	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.
	Centres de formation pour adultes	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.
Société québécoise des infrastructures	Immeubles de bureaux	0,23	n. d.	98	99
	Centres de détention	1,8	n. d.	90	99
	Centres de transport	1,0	n. d.	98	99
Hydro-Québec	Ateliers	n. d.	n. d.	100	100
	Immeubles de bureaux	0,35	0,04	100	100
	Centres administratifs	0,25	0,03	93	99
	Centres de distribution	n. d.	n. d.	100	100
	Centres de téléconduite	n. d.	n. d.	100	50

¹⁸ Les données fournies par le ministère de la Santé et des Services sociaux datent de la reddition de comptes de 2015.

¹⁹ Les données non disponibles (n. d.) doivent être transmises au courant des prochaines années par les partenaires de la Stratégie.

